



## Porter plainte pour diffamation- responsabilité employeur

Par **claudomial**, le **01/04/2008** à **21:53**

Bonjour,

Cadre dans une entreprise privée, mon poste a été supprimé fin 2007 sur un plan de licenciement. Suite à une erreur d'intitulé de poste je n'ai pas pu être licencié.

J'apprends aujourd'hui qu'un des salariés que j'encadre a adressé un courrier à la DRH m'accusant de harcèlement moral. Ce courrier date de janvier et je n'en ai pas été avisé par ma hiérarchie mais par voie officieuse.

Je suis choqué par ce genre de pratique et ne compte pas me laisser salir de cette sorte. Je veux porter plainte pour diffamation (je n'étais pas seul lors de l'entretien avec ce salarié et ne pratique pas ces méthodes honteuses) mais je ne comprend pas le comportement de mon employeur qui ne m'a pas averti de ce fait.

J'aimerais être conseillé car au bout de 20 ans de carrière, je ne pensais pas que de tel procédé pouvait exister.

De plus je crains que ce soit une façon d'essayer de me licencier en dehors d'un plan social.

Merci de vos conseils